

## LE POINT SUR L'EDUCATION NATIONALE EN GUADELOUPE

### Editorial !

- Page 1 :  
  . Editorial
- Pages 2 et 3 :  
  . article COPSY  
  . article CPE
- Pages 4 et 5 :  
  . Articles  
  SECTEUR  
  EMPLOI  
  . Mutation  
  intra 2013
- Pages 6 et 7 :  
  . Stage syndical  
  des enseignants  
  non-titulaires
- Pages 8 et 9 :  
  . Retards  
  inspection  
  . Calendrier des  
  operations
- Pages 10 et 11 :  
  . Lycées  
  professionnels  
  . article St martin
- Page 12 :  
  Le Congrès FSU

**L**e changement promis lors de l'alternance politique de mai juin 2012 tarde à se faire sentir dans notre académie. 60.000 postes vont être créés sur l'ensemble du territoire, mais le rectorat de Guadeloupe, fallait-il qu'il fût aveugle, continue de supprimer les postes. Drôle de conception de la réussite de la jeunesse ! Malgré la baisse de pouvoir d'achat ininterrompu depuis plus de deux décennies, les enseignants, avec l'ensemble des fonctionnaires devront se serrer la ceinture une nouvelle fois cette année : le point d'indice, base de la rémunération dans la fonction publique, ne sera pas revalorisé, pour la troisième année consécutive !

Cependant, des signaux positifs tendent à poindre à l'horizon. La scandaleuse journée de carence, inventée pour punir les collègues d'être malades, va être abrogée dans la prochaine loi de finances, a promis la ministre de la fonction publique, Marylise Lebranchu. Dans un cadre différent, les stagiaires n'auront plus à payer pour obtenir les certifications CLES et C2i2e, l'ensemble de la formation redeviendra totalement gratuite. Un minimum ? Peut-être, mais qui n'existait plus depuis les réformes libérales !

Ces avancées sont importantes pour notre syndicalisme puisque ce sont les seuls SNES et FSU qui ont porté ces revendications. Une victoire syndicale importante qu'il ne faut pas oublier.

Le combat syndical est cependant loin d'être terminé. Dans notre académie, la reconnaissance des droits élémentaires pour les non-titulaires n'en est qu'à ses balbutiements. Pour les titulaires, le combat pour l'égalité de traitement est loin d'être gagné. Le SNES dénonce très régulièrement les inégalités disciplinaires et territoriales d'inspection et de notation, qui pénalisent l'avancement de carrière des collègues, voire les changements de grade, avec la hors classe.

Ces combats quotidiens ne peuvent se mener que collectivement. Le SNES Guadeloupe appelle les collègues à se réunir régulièrement en heures d'information syndicales, à participer aux stages syndicaux, à se syndiquer pour construire une revendication collective pour faire avancer nos propositions d'un cadre de travail amélioré, d'une grille indiciaire revalorisée pour la réussite de tous les élèves.

Guillaume MARSAULT

SECTEUR  
EMPLOI

STAGE  
SYNDICAL

# POINT SUR LES CO-Psy



## Halte à la casse du service d'orientation !

Loi de refondation de l'école et acte 3 de la décentralisation = disparition du Seul service public de l'orientation de l'Education Nationale que forme le réseau des CIO.

Le C.I.O. (centre d'information et d'orientation) est un service public gratuit, ouvert à tous, assuré par l'Education Nationale au sein d'un réseau national. Les Conseillers d'Orientation-Psychologues sont affectés en CIO et ils travaillent aussi en établissement scolaire public. Nous maîtrisons la complexité du système éducatif.

Nos principales missions sont l'information et l'aide personnalisée à la prise de décision.

Actuellement, nos conditions de travail sont inacceptables et nous le dénonçons. Depuis 2003, les précédents gouvernements n'ont pas arrêté de réduire le nombre de postes aux concours de COP. Résultats en 2013 : 5 COPsy sur 6 ne sont pas remplacés lors des départs en retraite ! 1 COP doit accompagner en moyenne 1200 élèves réparties sur 2 à 3 EPLE dans l'académie !

Aujourd'hui, le Gouvernement de Mr HOLLANDE veut donner le coup de grâce : la disparition du seul service public national d'orientation, le C.IO. Avec le projet de loi sur la refondation de l'Ecole, et l'acte 3 de la décentralisation, il est prévu que les CIO soient transférés aux régions et qu'une partie des missions du COP soient fixées par convention entre la région et le rectorat. Qu'elle sera la nature de cette convention ? Comment sera-t-elle mise en œuvre en Guadeloupe ?

Si les CIO disparaissent de l'EN, les équipes éducatives et les chefs d'établissement perdent leurs conseillers techniques de l'orientation. Qui prendra à charge nos missions d'information, de formations et de conseil auprès des élèves ? Les PP ? Les chefs d'établissements ? Les CPE ? Toutes ces questions n'ont pas de réponse claire à ce jour !

Nous disons NON à un projet qui n'a pas réponse !!!!!

Si les CIO sont transférés aux régions, les COP et DCIO ne pourront plus exercer leur métier EN TOUTE NEUTRALITE. Ils devront remplir des missions ayant pour objectif de réaliser des politiques régionales. C'est la mort programmée de ces métiers ! Les élèves et leurs familles ne bénéficieront plus, entre autres, d'un conseil centré uniquement sur l'élève (ses résultats scolaires, ses intérêts ...) et la réalité (offre de formation, insertion professionnelle...). Le gouvernement prive l'élève et sa famille d'un espace neutre et gratuit pour l'écoute et le conseil en orientation.

Nous sommes des fonctionnaires d'état et nous voulons le rester ! Nous sommes des psychologues avec un code de déontologie que nous défendons ! Nous refusons « la mise à disposition aux régions » envisagée dans ce projet.

L'EN doit continuer à offrir une aide gratuite, objective et adaptée en orientation aux élèves et à leur famille ! L'EN doit donner véritablement les moyens en personnels et en ressources matérielles pour que cette aide soit adaptée et efficace !

Lors de la mobilisation du 31 janvier dernier, nous étions 50% de COP grévistes manifestant dans la rue notre mécontentement. Nous avons fait part de nos interrogations au Rectorat et nous attendons d'être reçu par les élus locaux (députés, sénateurs et à la Présidente de Région) pour exposer nos inquiétudes et nos propositions.

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, le gouvernement joue les effets d'annonce et nous ne savons pas réellement quel va être la situation des CIO et le statut des C.O.P.

Les commissaires paritaires de la Guadeloupe.  
T.BOURGUIGNON, MF GARAY, R.NASSO, C.ROVELAS.



## CPE : point d'étape sur notre profession dans l'académie

Dans ces temps difficiles pour les CPE, la constitution d'un référentiel du métier est une actualité qui pourrait en faire frémir plus d'un. En effet, ces dernières années ont vu fleurir les tentatives de redéfinition du métier vers une « caporalisation » des CPE, passés de fonctionnaires de terrain au statut de « conseiller technique » du chef d'établissement. Co-élaboré avec le Snes, le travail effectué ces derniers mois autour de ce référentiel, et de l'ensemble de l'orientation dont

il détermine pour le métier ne manque pas de faire débat.

Pourtant, si la circulaire de 82 désigne les champs d'action du CPE, elle ne permet plus, aujourd'hui, d'en fournir une représentation suffisamment authentique. A la lecture du projet de référentiel le plus récent, on peut donc se féliciter de voir apparaître les notions d' « épanouissement personnel de l'élève », de « prévention et de gestion des conflits » dans une perspective éducative, ainsi que celle de « médiation ». Ancré autour de la collaboration avec ses collègues, le rôle du CPE serait ainsi, non plus seulement de collaborer avec le personnel enseignant, mais bien d' « élaborer et de maîtriser des circuits d'information courts et efficaces » pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves. Cette réaffirmation de la fonction éminemment collaborative du CPE replace notre rôle au cœur des équipes de l'établissement, et l'affranchi du carcan de l'équipe de direction.

Le rôle du CPE en sa qualité de pédagogue, s'il reste abordé uniquement à propos de la transversalité du conseil pédagogique, ou encore au sujet de la création de « situations d'apprentissages pour la validation des compétences du socle » reste plutôt timide. Cependant, on reconnaît au CPE une compétence de médiateur, mais aussi de formateur des pratiques des personnels de la vie scolaire. Ces deux outils d'interventions et de formations, s'ils sont largement utilisés par les CPE sur le terrain, lui sont ici reconnus et attachés, ce qui redore le blason des compétences du CPE en lui confiant un rôle d'animateur force de proposition, au fondement de l'identité des CPE.

La lutte contre la violence, la prévention du harcèlement, l'identification des conduites à risque et des signes d'addiction, la formation à la responsabilité sont autant de thématiques que nous abordons constamment dans notre activité auprès des élèves, et qui sont mentionnées dans ce référentiel comme un ensemble d'actions qui doivent être impulsées et coordonnées par le CPE, et s'inscrire dans ce qui est désigné comme le « volet éducatif » du projet d'établissement, ce dont nous nous réjouissons !

La constitution d'un référentiel est une nécessité pour protéger les missions des CPE en fonction d'une culture professionnelle, issue des mouvements d'éducation populaire, et chevillée au bien-être de l'élève dans sa vie scolaire. L'affirmation de cette culture ne peut passer que par une affirmation de valeurs et points d'ancrage de notre métier, afin d'en éviter le détournement par les autres membres de la communauté éducative. Cette affirmation, c'est ce à quoi s'occupent aujourd'hui les représentants du secteur CPE du SNES, dans l'élaboration de ce référentiel, pour la défense de notre identité, pour la défense de notre métier !

Ambre MARSONI

## SECTEUR EMPLOI (U CREANTOR)

Article de synthèse de Guillaume

### Promotion d'échelon



L'analyse effectuée par le SNES sur les notations montre que l'évolution des carrières n'est pas la même suivant les matières dans le corps des certifiés. La seule explication qui consisterait à dire que les collègues sont meilleurs dans certaines matières n'est pas une argumentation recevable. Il en va de l'équité et de la cohésion qui doit exister dans le fonctionnement de nos institutions. L'administration rectorale se doit de restaurer cette équité et cette cohésion entre les matières.

De plus exprimons notre forte opposition au fait d'enlever de la liste de promotion en dehors des CAPA disciplinaires, tout collègue sous prétexte d'absence ou de comportement qui déplaît à l'administration. Cette promotion est le résultat de l'observation d'un collègue sur l'ensemble de sa carrière et ne peut être simplement supprimé par une situation ponctuelle.

Nous avons pour rôle étudier la situation de chaque collègue afin donner un avis éclairé sur les actes de gestion concernant leur carrière. C'est pour cette raison que nous demandons à nos syndiqués de nous transmettre une fiche syndicale décrivant leur situation. Mais nous ne syndiquons pas toute la profession cela est bien dommage. Cela joue en faveur de l'administration qui sans contradicteur pour ces non syndiquée et ne donnant que très peu d'information empêche à un avis éclairés des commissaires paritaires.

### Barème de la hors classe

Nouveau barème pour cette promotion à la hors classe. Une simplification du barème qui donne la main au seuls chef d'établissement et IA IPR afin de décider des promouvables. Il est fini le temps où vos diplômes et autres qualifications vous donnaient des points dans le barème. Maintenant tout cela sera apprécié par les seuls IA IPR et chef d'établissement. Ceux-ci refusent toujours de préciser la manière dont ils prennent en compte les critères énoncés par le ministère pour construire leur notation.

Pour l'instant le contingent 2013 n'est pas encore connu. Nous espérons qu'il sera à la hauteur du nombre de promu de 2012.

### Mouvement inter académique

Mouvement qui voit son nombre de candidat en diminution. Sans doute la peur de ce mouvement à l'aveugle qui peut se terminer par un poste partagé ou de TZR. Le barème n'a pas évolué mais pour respecter l'équité entre les académies nous avons mené un combat pour permettre le cumul des bonifications CIMM et dossier handicap. Chose qui se fait dans d'autres académies et qui lèse les candidats à la mutation de l'académie Guadeloupe.

### Mouvement intra académique

Globalement nous aurons le même barème que le mouvement intra 2012. Une légère modification sera effectuée sur le RRE. Des points seront accordés sur les vœux très larges.

Le collège Saint Ruff qui perd quelques-unes de ces sections au profit du nouveau Collège de Bel air restera classé éclair. Une demande de classement « éclair » a été effectuée pour ce nouveau collège

CALENDRIER DES OPERATIONS POUR LE MOUVEMENT INTRA			
CORPS	Date GT	Date CAPA/FPMA	Date AJUFA
AGREGES/CERTIFIES	Mardi 30 avril 2013	Mercredi 5 juin 2013 au vendredi 7 juin 2013	Jeudi 27 juin 2013
PLP	Jeudi 2 mai 2013	Lundi 3 juin 2013	Mercredi 26 juin 2013
EPS	Jeudi 2 mai 2013	Mardi 4 juin 2013	Vendredi 28 juin 2013
COP	Vendredi 3 mai 2013	Mardi 4 juin 2013	
CPE	Vendredi 3 mai 2013	Mardi 4 juin 2013	Mercredi 26 juin 2013
PEGC		Mardi 14 mai 2013	

Ulysse CREANTOR

# MUTATION INTRA 2013



## Mutation intra 2013

Cette année la période d'ouverture du serveur pour les mutations intracadémiques aura lieu vers le 15 mars 2013 (au moment où nous envoyons à l'imprimerie nous n'avons pas eu les dates officielles du rectorat) au lundi 8 avril 2013, à 7 heures de la Guadeloupe (fermeture du serveur).

Les candidatures doivent impérativement être saisies selon les modalités, les dates et les heures indiquées. Les demandes se feront exclusivement par l'outil de gestion internet dénommé « I-Prof ». A cet effet, le serveur SIAM (système d'information et d'aide pour les mutations) a été intégré à l'application I-Prof.

[www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam) ou <https://bv.ac-guadeloupe.fr/iprof>

La confirmation devrait être disponible dans les établissements à partir du lundi 8 avril et parvenir au rectorat le vendredi 12 avril 2013 délai de rigueur.

Cette année les vacances de Pâques seront incluses entièrement dans la période d'ouverture du serveur.

Pour vous aider le SNES Guadeloupe tiendra des permanences spéciales mutation les :

- **Mercredi 13 mars 2013** de 14h à 17h au siège du SNES aux Abymes  
de 9h à 11h au LPO de Saint Martin
- **Vendredi 15 mars 2013** de 14h à 16h au collège Pitat à Basse-Terre  
de 14h à 16h au siège du SNES aux Abymes
- **Mercredi 20 mars 2013** de 14h à 17h au siège du SNES aux Abymes  
de 9h à 11h au collège de Soualiga
- **Vendredi 22 mars 2013** de 14h à 16h au collège Pitat à Basse-Terre  
de 14h à 16h au siège du SNES aux Abymes
- **Mercredi 27 mars 2013** de 9h à 12h au siège du SNES aux Abymes
- **Mercredi 3 avril 2013** de 9h à 12h au siège du SNES aux Abymes

Vous pourrez aussi nous contacter par mail : [mutintra2013@guadeloupe.snes.edu](mailto:mutintra2013@guadeloupe.snes.edu) ou par téléphone au 0690 48 45 09

Pour Saint-Martin vous pouvez contacter Laurent Bayly : [laurent.bayly@wanadoo.fr](mailto:laurent.bayly@wanadoo.fr)

En cas de problème de connexion uniquement vous pouvez le rectorat : [sosiprof@ac-guadeloupe.fr](mailto:sosiprof@ac-guadeloupe.fr)

Christian VELIN



## Stage Non titulaires 21 et 22 février 2013

### *“Ici ce ne sera plus jamais comme ça...”<sup>1</sup>*

Nous ne pouvions espérer meilleur cadre que celui du LGT Les droits de l'Homme pour accueillir pour la première fois en Guadeloupe un stage sur les Droits et Devoirs des Non-titulaires.

La cinquantaine de collègues présents, très satisfaits de l'intervention de Monsieur Rotolo du Secteur Juridique et Non-titulaires national, se sont rendus compte qu'ils devaient s'affranchir du terrible “Ici c'est comme ça...” pour effectuer scrupuleusement leurs devoirs et faire respecter leurs droits. En effet, les lois de la République s'appliquent sur l'ensemble du territoire et les plus précaires doivent être protégés, n'en déplaise à certains. Aussi, faut-il tordre le cou à certaines idées reçues et habitudes locales telles que :

- Travailler une bonne partie de l'année voire l'année entière sans contrat. Cela est purement et simplement illégal, sans parler des énormes risques encourus en cas d'accident de trajet ou de travail.
- Se présenter dans les établissements à la suite d'un simple « Mr X vous êtes attendu à l'établissement Y ». Pour des questions de responsabilités, tout collègue doit être muni de son avis d'affectation pour rejoindre son poste.
- Passer illégalement du statut de CDD à celui de vacataire (sans congés payés). Même si le décret sur les vacations est encore en vigueur il est en passe d'être abrogé dans le cadre de la stricte application de la loi du 12 mars 2012 pour la résorption de la précarité.
- Il n'y a pas d'obligation légale de déclarer sa grossesse à son employeur, au risque de voir son contrat s'achever le jour du départ en congé de maternité. La seule obligation légale est celle de la déclaration à la CAF.
- Faire des heures supplémentaires et être rémunéré au taux illégal d'un “merci” d'un “je n'ai pas le temps de vous recevoir” ou d'un “je n'ai pas d'argent”. Tous les collègues doivent signer en début d'année leur ventilation de service (VS) où figurent toutes les heures effectives.
- Travailler pendant 5 ans... 10 ans... et toucher le même salaire sous prétexte que l'on est non titulaire. Dans de nombreuses académies il existe une grille indiciaire et les collègues en CDI et en CDD changent d'échelons en moyenne tous les 3 ans.

*Hé oui...ici c'est comme ça et pourtant...*

<sup>1</sup> Voir notre édition de novembre 2012

# NON-TITULAIRES



Ensemble nous pourrons obtenir des conditions meilleures d'exercice  
Ensemble nous obtiendrons plus de transparence et d'équité.  
Ensemble nous pourrons faire respecter les Droits des Non titulaires.

*Car le changement est en cours...*

## **REJOIGNEZ LE SNES FSU**

**à la pointe de la lutte pour la reconnaissance des droits des Non-titulaires**

### **Être au SNES c'est :**

- Avoir l'assurance d'être informé.
- Connaître et défendre ses droits.
- Etre conseillé, aidé et soutenu pendant sa carrière.
- Débattre et agir collectivement pour sortir de la précarité.

### **Nos revendications :**

- La mise en place d'une grille indiciaire claire et précise pour les CDI mais aussi pour les CDD avec effet rétroactif.
- le respect de règles claires d'affectations.
- L'élargissement et le respect des champs d'action de la CCP (Affectation, changement d'échelons, procédures disciplinaires).
- L'abrogation immédiate des vacances.
- Le versement des traitements et indemnités diverses dès le premier mois ( ARE / HSA / HSE / Frais de déplacement)
- L'élargissement des conditions d'accès aux concours et examens professionnels réservés.

Mais surtout nous exigeons un vrai plan de titularisation qui permette à tous les collègues non titulaires d'accéder au statut de fonctionnaire par concours, le seul garantissant la pérennité de l'emploi, une vie professionnelle et privée plus sereine.

Wuddy MAKAIYA, Mylène TERRO (Responsables du secteur académique des non-titulaires : 0690 37 15 28)  
et Marcello ROTOLO (Secteur juridique national, secteur national des non-titulaires)



## Retards d'inspection : de lourdes conséquences sur les promotions !

Retards d'inspection : de lourdes conséquences sur les promotions !  
Contrairement au discours libérale qui voulait individualiser encore plus les carrières des enseignants, le système de double évaluation des enseignants (notation administrative et pédagogique) génère déjà une évaluation au mérite très forte. Entre un collègue qui change d'échelon toujours au grand choix et celui qui ne passe qu'à l'ancienneté, il faut 10 ans de moins pour accéder au 11ème échelon, soit environ 80.000€ de différence sur l'ensemble d'une carrière. L'évaluation n'est pas neutre. & si la notation administrative est fortement encadrée, limitant les effets de la notation des chefs d'établissement, la grille de notation pédagogique est bien plus ouverte (grille Laforêt). C'est l'addition de ces deux notes qui permet d'établir les promotions d'échelon. Or, cette commission administrative paritaire, qui s'est tenue fin décembre, a permis de démontrer que la notation pédagogique était particulièrement injuste dans notre académie, tant par les retards d'inspection (voire leur absence !) que par les distorsions entre les différents espaces de notre archipel. Sur l'ensemble des promouvables, le retard d'inspection atteint 20,4% (non inspectés depuis 2006). Pire, 6,7% des promouvables n'ont pas du tout d'inspection !

Les seules mathématiques représentent plus de 30% des retards ou absences d'inspection. Plus de 42% des promouvables en mathématiques n'ont pas eu d'inspection du tout (10,5% des promouvables) ou un retard d'inspection supérieur à 6 ans ! Quand les lettres modernes représentent 18,8% du total des retards d'inspection, l'Histoire Géographie n'en représente que 4,8% pour prendre des disciplines comparables.

D'un point de vue géographique, plus de 20% des promouvables des îles du Nord et de la côte sous le vent présentent un retard d'inspection ou une absence d'inspection, ce qui est presque deux points supérieur à la moyenne de l'académie.

Les conséquences sur les promotions sont malheureusement très lourdes : au total, les mathématiques, l'économie gestion, et la SVT ont deux fois moins promus grand choix que ce qui est prévu par les textes. L'anglais a une proportion de promus au grand choix inférieur à la moyenne.

Des disciplines et des espaces géographiques (voire les deux !) se retrouvent donc punis par les retards d'inspection et par la totale absence d'harmonisation entre les disciplines. Depuis deux ans, le SNES porte la demande au rectorat d'un groupe de travail paritaire avec les corps d'inspection pour procéder à une harmonisation de l'ensemble des notes, comme cela est le cas dans de nombreuses académies.

Le rectorat oppose une fin de non recevoir systématique au SNES, préférant entretenir ces injustices scandaleuses !

Guillaume MARSAULT



# CALENDRIER DES OPERATIONS

## Calendrier des opérations de gestion pour la fin d'année

Ce calendrier est à titre indicatif (il peut être modifié par le rectorat).

### Tableaux d'Avancements ; Notation

**Certifiés** : GT n°1 lundi 18 mars 2013 et mardi 19 mars 2013 et GT n°2  
lundi 29 Avril 2013  
CAPA lundi 6 mai 2013

**Agrégés** : GT n°1 mercredi 20 mars 2013 et GT n°2 vendredi 3 mai 2013  
CAPA lundi 13 mai 2013

**COP** : GT vendredi 22 mars 2013  
CAPA vendredi 26 avril 2013

**CPE** : GT vendredi 22 mars 2013  
CAPA vendredi 26 avril 2013

### Liste d'Aptitude

**Agrégés** : CAPA vendredi 15 mars 2013

### Avancement indiciaire

**Non Titulaires** : CCP mercredi 20 mars 2013

### Temps Partiels – Dispo – Congés Formation

**Tous corps** : jeudi 25 avril 2013

### Mouvement Intra 2013

**Agrégés- Certifiés** : GT mardi 30 avril 2013  
FPMA (disciplines sans agrégation) mercredi 5  
juin 2013  
FPMA (disciplines avec agrégation) jeudi 6 et  
vendredi 7 juin 2013  
AJUAFA jeudi 27 juin 2013

**COP** : GT vendredi 3 mai 2013  
CAPA mardi 4 juin 2013

**CPE** : GT vendredi 3 mai 2013  
CAPA mardi 4 juin 2013  
AJUAFA mercredi 26 juin 2013

Vous pouvez nous contacter par mail : [emploi@guadeloupe.snes.edu](mailto:emploi@guadeloupe.snes.edu)  
ou par téléphone au 0690 48 45 09

Christian VELIN



## Lycées professionnels : vers le démantèlement de l'Éducation nationale ?

Une première journée de grève a eu lieu pour défendre l'enseignement professionnel le 23 janvier, jour de la présentation en conseil des ministres du projet de « loi de programmation et de refondation de l'École ». Le projet du gouvernement fait planer de graves menaces pour l'avenir des filières professionnelles, déjà bien éprouvées par les dernières réformes, comme celle du Bac pro en trois ans.

Dans le projet de loi, on trouve en effet un article qui prévoit : « Chaque année, et après concertation avec les branches professionnelles, la région recense par ordre de priorité les ouvertures et les fermetures qu'elle estime nécessaires de sections de formation professionnelle initiale dans les établissements d'enseignement du second degré ».

En clair, les lycées professionnels ne seront plus pilotés par l'Éducation nationale, mais par les différentes régions, directement sous l'influence des lobbys patronaux locaux. On imagine déjà ce que cela pourrait donner aux Antilles, où le patronat a toujours préféré empocher des subventions diverses et variées plutôt que de se soucier d'un quelconque développement.

Le candidat Hollande avait fait campagne sur la priorité à l'éducation. L'un des objectifs affichés de la loi est même la « réduction des inégalités sociales et territoriales ». Pourtant, si la loi est votée en l'état, les lycéens des régions riches auront peut-être une petite chance de recevoir une formation de qualité, mais ceux des régions pauvres, et singulièrement la nôtre, seront sacrifiés aux intérêts à court terme du patronat.

Delphine PRUDHOMME



Voici le pin's "rebelle" qui a crée, tant de zizanie.

"Ou té di kè ravet-la trapé rézon douvan poul-la, foi la sa anko. Mé ki jan sa ?????".

"Ho ho ! ki moun ki ravet et ki moun ki poul ?".

"Si yo mandé-w. Di kè ou pa sav !!!!"

# L'ACTION PAIE AU LPO

## L'action paie au LPO des Îles du Nord !



Depuis trop d'années, le LPO des Îles du Nord à St Martin subit une situation de tension intolérable. Les négligences des collectivités successivement en charge du bâti scolaire ont entraîné la dégradation de l'établissement par ailleurs saturé (près de 1500 élèves). Normes de sécurité non respectées, classes sans électricité, trous béants dans les cloisons, sanitaires insuffisants. Un inventaire à la Prévert n'y suffirait pas...

Les reports répétés de la construction d'un nouveau lycée par la collectivité nous exaspèrent plus chaque année ; chaque année, ces conditions contraignent les personnels à l'action perturbant bien évidemment l'année scolaire.

La situation s'est encore aggravée en septembre 2012 avec la non livraison de préfabriqués pourtant demandés par les élus SNES et FSU au CA dès juin 2011. Mi janvier, la moitié n'était toujours pas là, le fournisseur étant défaillant. Tous les jours des classes n'ont pas de salle et il faut jouer avec les absences et les départs en stage des élèves de la SEP.

La coupe a de nouveau débordé au conseil d'administration du 16 janvier quand la DHG nous a été présentée : coupes sombres dans nos moyens. Nous subissons 1/6 des suppressions de postes dans l'académie. La SEP était particulièrement touchée alors qu'elle concentre les élèves les plus en difficulté. Le LGT quand à lui est systématiquement en dessous de la moyenne académique en terme de moyens par élève (le fameux H/E).

La levée de boucliers a été immédiate chez les élus du personnel, des parents et des élèves. Un préavis de grève intersyndical était déposé mais l'annonce de la visite du recteur le lendemain à St Martin conduisit à un débrayage et à une manifestation spontanée d'enseignants parent et élèves (plus de 200 personnes) pour l'accueillir comme il se devait.

Le refus du recteur de nous recevoir et le silence radio de la collectivité entraînait la reconduction du mouvement pendant près d'une semaine. Les élus FSU au CTA du 21 janvier mirent une pression supplémentaire sur le recteur. Au final, nous avons récupérés la quasi totalité des moyens perdus. Deux préfabriqués furent installés.

Si bien sur il faut retenir que l'action paie, il faut tout de même dénoncer l'immobilisme des majorités successives à la collectivité et l'attitude du rectorat : pourquoi présenter en conseil d'administration une DHG avant la tenue du CTA, deux à trois semaines plus tôt dans le calendrier par rapport aux années précédentes ? A vouloir passer en force et négliger la concertation et la négociation, ce sont au final les personnels et les élèves qui paient...

Laurent BAYLY



# LE CONGRES FSU



## Congrès de la FSU : du Raizet au Futuroscope

Comme tous les trois ans, la FSU s'interroge, avec l'ensemble de ses syndiqués, sur ses revendications professionnelles, mais aussi sur son identité et sur l'avenir du syndicalisme et sa recomposition. Autour de quatre thématiques principales, la FSU Guadeloupe a organisé son congrès aux Ailes guadeloupéennes au Raizet.

Pendant deux journées, les militants ont amendé les propositions de la FSU national et ont réfléchi à des propositions pour répondre aux questions posées. Bien évidemment, la FSU Guadeloupe s'est appuyée sur les problématiques locales, en cherchant toujours à s'intégrer dans les problématiques générales. Au vu des syndicats représentés en Guadeloupe, les problématiques Éducation ont été au cœur des débats. Un nouveau secrétaire départemental de la FSU, Eddy Ségur a été élu. Il succède à Guy-Luc Belrose.

Trois semaines plus tard à Poitiers, sur le site du Futuroscope, s'est tenu le congrès national du 11 au 15 février. La FSU Guadeloupe, représentée par trois membres (Eddy Ségur du SNUipp, Guy-Luc Belrose du SNEP et Guillaume Marsault du SNES) sur 700 congressistes. Pendant les quatre jours, les trois délégués guadeloupéens ont défendu les amendements au texte votés lors du congrès départemental.

Au final, la plupart des amendements de la section de Guadeloupe ont été retenus, mais notre section fédérale départementale continue de revendiquer le droit de siéger à toutes les instances nationales fédérales, comme les statuts l'y autorisent. Sinon, le congrès n'a pas donné lieu à de gros débats. Les revendications du congrès précédents sont reconduites pour l'essentiel et en matière de syndicalisme, la FSU poursuit dans sa volonté d'aller vers la construction d'un syndicalisme unifié. Rendez-vous dans trois ans pour le prochain congrès.

Guillaume MARSULT

